

ARRETE N° 2025-274

**PORTANT PROCLAMATION DES RESULTATS AU SEIN DU CONSEIL DE L'IUT DE MANTES
(collège usagers)**

Vu le code de l'éducation, et en particulier ses articles L. 719-1 à L. 719-3 et D. 719-1 à D. 719-47 ;

Vu les statuts de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines ;

Vu les statuts de l'IUT de Mantes ;

Vu l'arrêté n°2025-232 en date du 7 novembre 2025 portant décision électorale relative au renouvellement des représentants des usagers au conseil de l'IUT de Mantes ;

Vu le procès-verbal de recevabilité des candidatures ;

Vu le procès-verbal de dépouillement.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE VERSAILLES-SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

Suite aux opérations électorales s'étant déroulées du mardi 2 décembre au mercredi 3 décembre 2025, la répartition des sièges des représentants des usagers au sein du conseil de l'IUT de Mantes, est opérée conformément à la liste ci-dessous :

RAPPEL DU NOMBRE DE SIÈGES À POURVOIR AU CONSEIL DE L'IUT DE MANTES

COLLEGES ELECTORAUX	NOMBRE DE SIEGES
Collège des usagers	4 (4 sièges titulaires et 4 sièges suppléants)
TOTAL	4

